

Déclaration de conformité concernant les matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ¹

Le fabricant ou son fondé de pouvoir établi dans la Communauté:

Nom du fabricant: PLASTIC UNION NV
Adresse complète: ROPSWALLE 10-12
B-8930 MENEN
quality@plasticunion.be
T: +32 (0)56 25 50 25

Représenté dans la Communauté par (*uniquement si le fabricant n'est pas établi dans la Communauté*):

Nom du fondé de pouvoir: PLASTIC UNION NV
Adresse complète: ROPSWALLE 10-12
B-8930 MENEN
quality@plasticunion.be
T: +32 (0)56 25 50 25

Déclare que le produit décrit ci-dessous:

– HD18904 Sacs à plat 620//210x950x0,018mm blue

sont conforme aux dispositions du règlement (UE) 2018/79 de la Commission du 18 janvier 2018 modifiant le règlement (UE) n°10/2011, règlement de la Commission (UE) No 1935/2004, règlement de la Commission (UE) 1935/2004, règlement de la Commission (UE) 2023/2006 et règlement de la Commission (UE) 2018/213 du 12 février 2018, la directive européenne 2004/12/EC de 11 février 2004 (avant DE 94/62/CE), règlement de l'Union européenne (UE) concernant la gestion des emballages et déchets d'emballages, dans les conditions d'utilisation suivantes:

- A utiliser lors de l'emballage des produits alimentaires type simulant A / B / D2 et E (10 jours 40°C)
- C'est un film HDPE monocouche
- Ce matériau contient de monomères réglementés avec des restrictions d'utilisation. La conformité aux valeurs limites est confirmée pour les types d'aliments et les conditions d'application spécifiés:
 - 1-Hexene REF 18820 - SML 3mg/kg
 - Zinc Stearate - SML 25mg/kg
 - Octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate SML 6mg/kg
 - Copper SML 5mg/kg
- Ce matériau ne contient pas un additif réglementé avec des restrictions d'utilisation.
- Protéger contre la lumière directe du soleil / garder au sec à une température entre 5° et 30°C / Les marchandises ouvertes devaient être à nouveau soigneusement emballées / durée de vie <18 mois.
- Les propriétés techniques diminuent lorsque la température est trop élevée ou trop basse. Par conséquent, ce film doit être utilisé dans une plage de températures de -25 ° C à + 75 ° C.

(Informations adéquates relatives à toutes les substances pour lesquelles il existe des restrictions, tant au niveau de l'UE que belge, afin que tous les utilisateurs ultérieurs puissent être en conformité avec ces restrictions. En l'absence de réglementation nationale ou européenne, toutes les informations en rapport avec des restrictions internationales, normes ou valeurs guides, sont fournies (Conseil de l'Europe, OMS, Codex Alimentarius...))

Fait à,
Menin, 18/02/2020

¹ Règlement (CE) n°1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les Directives 80/590/CEE et 89/109/CE – Article16